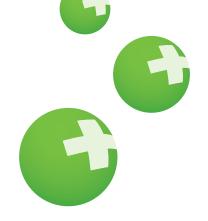
MEMORANDUM DE L'APB

Octobre 2023







36 PROPOSITIONS POUR RENFORCER NOTRE SYSTÈME DES SOINS DE SANTÉ EN EXPLOITANT PLEINEMENT LE POTENTIEL DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Une politique des soins de santé durable, au service du patient et du citoyen, constitue l'un des défis majeurs pour la Belgique de demain. Au cours des dernières législatures, les pharmaciens d'officine ont déjà franchi plusieurs étapes pour répondre à cette exigence et ancrer leur place de prestataires de soins de 1e ligne au cœur d'une politique de santé basée sur des objectifs concrets formulés par le gouvernement fédéral en étroite concertation avec les autorités des communautés et des régions¹. Pour ce faire, notre secteur a continué à s'investir dans le développement du suivi des soins pharmaceutiques (Pharmacien de référence, Revue de la médication, entretiens BUM, etc.) et de soins ciblés (Programme de sevrage de benzodiazépines, soins de proximité/orientés vers la communauté, etc.). Par ailleurs, notre secteur est également attentif aux défis européens et mondiaux, comme l'a montré notamment sa contribution active à la maîtrise de la crise sanitaire de la COVID-19 par le biais de solutions

efficaces destinées à renforcer les capacités de dépistage et de vaccination dans notre pays.

Les services en pharmacie et, plus largement, l'ensemble du secteur des soins de santé primaires doivent répondre aux besoins (de soins) des citoyens et des patients en mettant l'accent sur l'accessibilité aux soins – y compris sur le plan financier –, la collaboration multidisciplinaire, l'innovation et la qualité.

Notre secteur entend poursuivre dans cette voie et proposer des solutions apportant une réponse durable à la demande croissante de soins.

Premier point de contact des patients au sein de la 1º ligne de soins, le pharmacien d'officine est un prestataire de soins hautement qualifié, capable de s'adapter très rapidement à l'évolution des besoins dans les soins de santé, que ce soit pendant une crise ou non. Malgré les changements positifs de ces dernières années, ces atouts, de même qu'une partie du potentiel de la pharmacie d'officine, demeurent toutefois sous-exploités en Belgique.



Cette réalité contraste avec les services de soins et autres interventions déployées par les pharmacies d'officine ailleurs en Europe et dans le monde, où leur contribution positive à la santé, à la fois individuelle et collective, est clairement établie.

C'est pourquoi, notre secteur demande qu'au cours de la prochaine législature, on utilise davantage le potentiel des pharmaciens d'officine en leur confiant de nouvelles missions. Complémentaires à l'offre de soins actuelle, ces missions auraient pour objectif principal

de renforcer cette offre et de la rendre plus résiliente. Le potentiel officinal – en termes non seulement de conseils et de suivi des soins pharmaceutiques, mais aussi de promotion de la santé, de prévention et de gestion des maladies – est considérable. Pour concrétiser cet objectif, il est bien entendu essentiel que les missions de base actuelles des pharmaciens d'officine restent fondées sur un environnement réglementaire stable, afin de continuer à garantir la viabilité économique de la pharmacie et de tirer pleinement parti de la force de ce réseau de soins.

36 propositions regroupées en 5 dimensions clés

- 1. Des soins centrés sur le patient : répondre aux attentes de nos concitoyens
- 2. De nouveaux services de soins en pharmacie d'officine
- 3. Un modèle économiquement durable pour la pharmacie d'officine
- 4. La collaboration dans la chaine de soins
- 5. L'innovation, la technologie et la durabilité en pharmacie d'officine



Des soins centrés sur le patient : répondre aux attentes de nos concitoyens

Les attentes des citoyens, qu'ils soient déjà patients ou non, évoluent, tout comme la société dans laquelle ils vivent. La santé et le bien-être occupent une place de plus en plus importante, et tant la qualité des services (de soins) que la recherche d'une meilleure qualité de vie sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Le circuit officinal garantit non seulement la qualité des services proposés en pharmacie, mais aussi celle des médicaments, des produits de santé et des préparations magistrales, ainsi que celle des conseils qui accompagnent leur délivrance.

Le parcours du patient dans les soins de santé peut également être simplifié en faisant appel aux pharmacies et aux pharmaciens. En effet, ces derniers pourraient proposer de nouveaux services susceptibles d'améliorer l'accès aux soins et aux produits de santé (y compris sur le plan financier).

Diverses tendances à l'œuvre au niveau international en matière de production et de distribution des médicaments, des différences dans les mécanismes de fixation de prix et de remboursement entre les Etats membres de l'Union européenne, ainsi que les décisions de réserver certains médicaments (orphelins) – le plus souvent très chers – au secteur hospitalier font toutefois peser une menace de plus en plus grande sur la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments (essentiels).



Mesures concrètes et options politiques proposées 🔱

AU NIVEAU FEDERAL

- Recourir aux pharmacies pour renforcer et élargir la 1º ligne de soins en exploitant de façon optimale la proximité, l'accessibilité, la bonne répartition géographique et l'efficience du circuit officinal, ainsi que la qualité, la formation et les capacités d'adaptation des pharmaciens d'officine.
- Optimiser les solutions existantes et poursuivre la prise d'initiatives visant à prévenir les indisponibilités de médicaments et à en limiter le plus possible l'impact sur les patients et les prestataires de soins. Cette problématique nécessite la poursuite de l'approche graduelle et multifactorielle mise en place.
- Elaborer des solutions visant à limiter le plus possible l'**impact du contingentement de médicaments** sur les patients et les prestataires de soins.
- Elargir l'accès à des médicaments, dispositifs médicaux et autres produits et services de santé spécifiques, aujourd'hui réservés à l'hôpital (par exemple remboursés uniquement en milieu hospitalier), en autorisant les pharmacies d'officine à les dispenser.
- Maintenir les pharmacies d'officine autorisées en tant que canal d'accès exclusif aux médicaments (OTC) ambulants, afin que la délivrance d'un médicament soit toujours accompagnée des soins pharmaceutiques nécessaires, fiables et de qualité. L'automédication avec des produits non soumis à la prescription nécessite et mérite l'accompagnement d'un pharmacien d'officine, qui va essentiellement se fonder sur l'analyse de la plainte de santé exprimée par le patient et de sa situation spécifique.
- Maintenir les règles en vigueur pour la vente en ligne de médicaments, uniquement autorisée pour les médicaments non soumis à la prescription et assortie de garanties suffisantes en termes de sécurité, de qualité des services prestés et de déontologie, dans l'intérêt de la population au sens large et de la santé publique. En effet, une libéralisation débridée, ou « amazonification », du marché du médicament engendrerait une situation quasi incontrôlable, exposant la population à des risques considérables tels que les trafics illicites et la contrefaçon de médicaments, mais aussi l'incitation à la surconsommation et au gaspillage du fait d'un accompagnement insuffisant du patient et d'un encadrement déficient du produit.

- Promouvoir la préparation magistrale en tant que solution « sur mesure » et de qualité pour les médicaments (orphelins), afin d'améliorer l'accès à ces médicaments, de pallier des indisponibilités critiques, etc. (Quick Win)
- Évaluer en continu les services de soins actuels et futurs des pharmaciens (par exemple, Pharmacien de référence, BUM Revue de la médication) et les faire évoluer/optimiser en conséquence.
- Poursuivre le développement et le soutien aux programmes d'amélioration de la qualité (autocontrôle des préparations magistrales, autocontrôle des médicaments, *mystery shopping* en pharmacie, etc.) et aux autres formes d'autocontrôle (audits externes).

AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE

- Garantir la souveraineté individuelle des Etats membres dans l'organisation de la Santé publique, et ce, sur la base d'une vision des soins de santé qui tienne compte des différences géographiques et démographiques.
- Stimuler les évolutions conduisant à un recours accru à l'e-santé, la m-santé, l'intelligence artificielle et aux processus d'automatisation dans les soins de santé; et rationaliser les (nouveaux) flux de données importants ainsi générés. A cet égard, notre secteur salue la proposition de la Commission européenne de créer un Espace européen des données de santé (EHDS) pour réglementer l'utilisation primaire et secondaire des données de santé.
- Il convient toutefois d'être attentifs à une bonne coordination et à la conformité de cette proposition avec les autres réglementations européennes (RGPD notamment) et avec les initiatives belges menées en parallèle, destinées à garantir à tout moment la confidentialité des données et la relation de confiance entre le patient et son prestataire de soins². Pour la mise en œuvre de l'EHDS, nous demandons de prévoir un délai suffisant, de limiter l'impact sur les petites entreprises et les prestataires de soins et/ou de prévoir les incitants financiers nécessaires.
- Mettre en œuvre la nouvelle législation pharmaceutique en veillant tout particulièrement à ce que l'approche visant à prévenir et à mieux maîtriser les indisponibilités de médicaments soit coordonnée au niveau européen.³



Grâce au demi-million de contacts patients que les quelque 12.000 pharmaciens et 6.000 assistants ont quotidiennement avec la population, les (± 4.600) pharmacies jouent un rôle prépondérant dans le paysage belge des soins de santé. Que l'on soit en ville ou à la campagne, la croix verte guide nos concitoyens vers une porte d'accès aux soins de santé, toujours proche et très accessible. En raison de cet accès très facile, sans rendez-vous, de la fiabilité de ses services et de la garantie de pouvoir s'adresser, à tout moment, à un prestataire de soins hautement qualifié, la pharmacie est très largement plébiscitée par la population et le pharmacien jouit d'une grande confiance auprès des citoyens-patients. Pourtant, ce potentiel de soins reste actuellement sous-utilisé, y compris dans le domaine de la prévention et de l'orientation des patients.

La prévention nécessite une approche interfédérale coordonnée, basée sur des objectifs de santé concrets tels qu'un taux de vaccination suffisamment élevé ou la détection suffisamment précoce de maladies (chroniques). Le pharmacien peut apporter une valeur ajoutée importante à cet égard, en proposant des solutions coût-efficaces (recherche de cas ou dépistage ciblé) et en faisant de l'orientation ciblée. L'initiation trop tardive de traitements adéquats peut ainsi être évitée, ce qui permet de réduire le coût des soins et, potentiellement, de préserver la qualité de vie du patient.

Les pharmaciens contribuent aussi positivement à l'accessibilité financière des soins de santé en accompagnant les patients confrontés à des problèmes de santé bénins. Deux tiers d'entre eux vont d'abord se soigner par eux-mêmes, avec l'aide de leur pharmacien. Bien qu'elle reste malheureusement trop méconnue, l'importance de cette pratique courante dans notre système de santé est considérable. Le pharmacien va proposer un médicament non soumis à la prescription « sur mesure » ou référer vers un autre professionnel de la santé compétent. En effet, les médicaments ou produits non soumis à la prescription ne sont pas nécessairement la bonne ni la seule réponse au(x) besoin(s) ou à la plainte de santé du patient.4



Le patient chronique aussi retire un bénéfice d'un accompagnement régulier de son pharmacien, qui va porter une attention particulière à la littératie en santé, l'observance thérapeutique, la polymédication, au bon usage du médicament, etc. Pour ce faire, notre secteur souhaite continuer à construire sur le socle que constitue le pharmacien de référence, en développant des services supplémentaires, à valeur ajoutée tant pour le patient que pour notre système des soins de santé.

La contribution positive des services de soins et des nouvelles interventions proposées par les pharmaciens d'officine est clairement établie, et ce, au niveau tant de la santé individuelle que collective. Notre secteur est pionnier dans l'implémentation de systèmes qui permettent un rapportage et un suivi de ces services et interventions, et ce, à l'intention non seulement du citoyen/patient (niveau nano) et des autres prestataires de soins qui l'entourent (niveau micro), mais aussi des différents niveaux de pouvoir potentiellement impliqués dans la politique des soins de santé (niveau méso, macro, etc.). Ces derniers disposent ainsi d'indicateurs de performance clés (KPI), quantitatifs et qualitatifs, capables de soutenir une prise de décision politique evidence-based.

Notre secteur demande qu'au cours de la prochaine législature, on utilise davantage le potentiel des pharmaciens d'officine en leur confiant de nouvelles missions. Complémentaires à l'offre de soins actuelle, ces missions viendront renforcer cette offre et la rendront plus résiliente.

Mesures concrètes et options politiques proposées \downarrow

AU NIVEAU FEDERAL

- Réformer la loi sur l'exercice des professions de soins de santé (LEPSS ou AR78) en fonction de la collaboration interdisciplinaire entre les prestataires de soins. Cette révision des compétences doit permettre de mieux répondre aux évolutions sociétales (récentes) et aux attentes des patients, tout en apportant une réponse aux pénuries de prestataires et de personnel de soins dans les différents secteurs. Notre secteur demande notamment une extension, à d'autres pathologies, de ses compétences en matière de dépistage (par exemple au travers du *Point-of-Care Testing (POCT)*), et ce, dès lors qu'une valeur ajoutée peut être apportée aux patients et aux autorités, par exemple en vue de lutter contre l'antibiorésistance en décourageant et en prévenant l'usage inapproprié des antibiotiques.
- Étendre et pérenniser (Quick Win) les compétences vaccinales que les pharmaciens peuvent exercer en officine. L'expérience de la vaccination contre la COVID-19 en Belgique et à l'étranger montre que les pharmaciens d'officine peuvent contribuer de manière importante à l'augmentation de la couverture vaccinale, tant par la sensibilisation (basée sur la gestion de la santé de la population (Population Health Management)) que par l'administration de vaccins. En officine, les pharmaciens vaccinent déjà contre la grippe dans 12 pays d'Europe ; contre la COVID-19, dans 13 pays ; et contre d'autres maladies évitables, dans 7 pays.
- Poursuivre les investissements dans les services de Bon Usage des Médicaments (BUM), d'amélioration de l'observance thérapeutique chez les patients souffrant de maladies chroniques, et d'amélioration du transfert de données transmural, tant à l'admission qu'à la sortie de l'hôpital (Seamless Care⁵).
- Étendre les compétences du pharmacien en matière de prescription (avec droit au remboursement pour le patient) telles qu'elles existent déjà pour le vaccin antigrippal, le vaccin contre la COVID-19 et la contraception d'urgence. Dans 11 pays européens, les pharmaciens peuvent déjà, d'une part, renouveler de manière autonome des traitements chroniques, et ce, sous la forme d'un service remboursé aux patients et, d'autre part, prescrire et délivrer, sur la base de protocoles validés, des médicaments soumis à la prescription pour des pathologies bénignes telles que les cystites non récidivantes. 6

- Permettre au pharmacien de proposer, de sa propre initiative, le BUM Prétrajet diabète de type 2 – observance thérapeutique, comme c'est déjà le cas pour les autres services entrant dans le cadre du suivi des soins pharmaceutiques (Quick Win).
- Impliquer le pharmacien dans un plan de lutte contre les problèmes de dépendance liés aux médicaments, en s'appuyant sur les expériences déjà acquises dans le secteur telles que le traitement de substitution à la méthadone et le sevrage progressif de benzodiazépines à l'aide de préparations magistrales.
- Accorder au pharmacien d'officine des compétences supplémentaires pour lutter contre la surconsommation de médicaments.

AU NIVEAU INTERFEDERAL ET DES ENTITES FEDEREES

- Reconnaître et subsidier de manière forfaitaire (cf. aussi le volet économique) les pharmacies en tant que porte d'accès (point de contact) aux soins de santé dans le cadre des soins de proximité, de la détection de pathologies, de problèmes psychosociaux, etc.
- Reconnaître et subsidier de façon forfaitaire les pharmacies en tant que canal de qualité complémentaire pour les citoyens (cf. également le volet économique) dans le cadre de programmes de dépistage de la population (dépistage du cancer), de campagnes de sensibilisation, etc., soutenus par la gestion de la santé de la population et des algorithmes pilotés par des données (cf. volet innovation).



Un modèle économiquement durable pour la pharmacie d'officine

Un nouveau système de rémunération a été instauré en 2010 dans le secteur des pharmacies d'officine ouvertes au public. Ce système est fondé, d'une part, sur un honoraire de base visant à rémunérer les soins pharmaceutiques (de base) indissociables de la délivrance d'un médicament remboursable et, d'autre part, sur une marge économique fondée sur le prix ex-usine d'un médicament, plutôt destinée à financer le coût de distribution ainsi que d'autres coûts fixes. La part respective de ces deux piliers est d'environ 80/20.

Bien que l'honoraire de base soit indépendant de la taille du conditionnement et du prix du médicament, il existe toujours un lien (trop) étroit entre la masse de rémunération des pharmaciens et le volume de médicaments prescrits et délivrés. En outre, nous constatons aujourd'hui que cet honoraire de base ne couvre plus entièrement les soins pharmaceutiques de base, en raison d'évolutions commerciales au sein de l'industrie pharmaceutique, qui met sur le marché des conditionnements de plus en plus grands contenant toujours plus de principes actifs et de dosages différents (thérapies combinées). Une rémunération des pharmaciens dépendante et corrélée à la durée du traitement et au nombre de principes actifs serait donc plus correcte. Il convient dès lors d'examiner comment ce système de rémunération pourrait évoluer à l'avenir afin de mettre en œuvre sa remise à niveau.

Si l'on tient compte de la progression constante de l'inflation, la masse globale de rémunération des pharmaciens a connu une évolution négative au cours de la période 2010-2021. Cette courbe négative s'est toutefois stabilisée, puis s'est même légèrement inversée au cours des 2 dernières années (en 2022 et 2023). Une croissance positive est absolument vitale pour permettre à notre secteur de déployer, en plus de ses missions actuelles, de nouveaux services complémentaires, capables d'apporter une valeur ajoutée tant aux patients qu'à notre système des soins de santé. La réaffectation de gains d'efficience (Shared Savings) est certainement une piste à suivre. A l'heure actuelle, il y a encore du gaspillage et de la surconsommation dans le budget des médicaments. C'est un



constat que l'on ne peut pas ignorer. La prescription rationnelle et l'usage systématique de médicaments bon marché notamment peuvent générer de tels gains d'efficience. Depuis plusieurs années, notre secteur s'est spontanément et pleinement engagé sur la voie des soins appropriés (Appropriate Care), en portant une attention toute particulière aux citoyens/patients les plus vulnérables : instauration du pharmacien de référence ; mise en place d'entretiens d'accompagnement de bon usage des médicaments (pour les patients souffrant d'asthme, de BPCO ou de diabète, par exemple); lancement de la revue de la médication (pour les patients chroniques polymédiqués) ; instauration de programmes de sevrage progressif (à l'aide de préparations magistrales) pour lutter contre la surconsommation des benzodiazépines ; mise en œuvre d'entretiens de sensibilisation visant à soutenir les programmes de vaccination (gestion de la santé de la population) ; dépistage et vaccination contre la COVID-19 (à bas seuil et proche du citoyen). Par ailleurs, notre secteur est le seul parmi les professions de santé où le taux de conventionnement atteint les 100 % et où le régime du tiers payant est appliqué à 100 % (y compris l'application du MAF ou « Maximum à Facturer »

Outre la masse de rémunération pour la délivrance des médicaments remboursés et la prestation des services de soins pharmaceutiques remboursés, la dispensation des médicaments et des produits de santé non remboursés représente également une part essentielle de la viabilité économique d'une pharmacie. Ces différentes sources de revenus permettent à l'officine de fournir des soins de grande qualité, proches des patients et des citoyens. En effet, la force de la pharmacie réside aussi dans sa capacité à atteindre et à accompagner les individus en bonne santé, et ce, afin de préserver celle-ci le plus longtemps possible. L'ensemble des revenus de l'officine doit lui offrir la marge et la stabilité nécessaires pour développer des aspects fondamentalement complémentaires : la prévention, le conseil, l'information, l'usage correct et rationnel des médicaments, l'interdisciplinarité, le renforcement du rôle social des pharmaciens...

Il est donc essentiel que le pharmacien d'officine puisse exercer dans un cadre économique durable, y compris pour pouvoir contribuer à la lutte contre le gaspillage de budgets publics.



Mesures concrètes et options politiques proposées ψ

AU NIVFAU FFDFRAI

- Fixer un objectif budgétaire partiel pour la rémunération des pharmaciens d'officine afin de permettre à la Commission de Conventions Pharmaciens-Organismes assureurs (CCP) d'assumer, dans le giron de l'INAMI, sa responsabilité dans la gestion de ce budget, indépendamment du budget « spécialités pharmaceutiques ».
- Prendre de nouvelles initiatives visant à faire évoluer le système de rémunération des pharmaciens d'officine, en vue de poursuivre le développement du suivi des soins pharmaceutiques et de financer de nouveaux services à valeur ajoutée, tout en garantissant le maintien de la délivrance des médicaments par le biais du circuit officinal et de la masse de rémunération existante. Notre secteur souhaite ainsi réduire sa dépendance au volume de médicaments délivrés et se concentrer davantage sur les soins appropriés, les gains d'efficience et des mécanismes de rémunération novateurs tels qu'ils existent déjà pour financer la fonction de pharmacien de référence.
- Dans le cadre de la norme de croissance des soins de santé, réserver un budget suffisant pour de nouvelles initiatives et services. Développer de nouveaux services de soins nécessite des investissements sur la base de nouveaux budgets dégagés, par exemple, à partir de la norme de croissance.
- Garantir la durabilité économique du secteur officinal, source d'une stabilité financière pour les pharmaciens qui leur permette d'assurer pleinement leur rôle de prestataires de soins de 1º ligne.
- Accroître l'attractivité des différentes professions de soins en veillant à un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à l'élimination de barrières réglementaires (simplification administrative) et à un afflux suffisamment élevé de pharmaciens et de collaborateurs en pharmacie.
- Promouvoir l'usage systématique de médicaments bon marché, notamment en généralisant la prescription en DCI et en encourageant l'usage de médicaments biosimilaires (Quick Win).

La collaboration dans la chaine de soins

Sous la pression du vieillissement de la population et des changements démographiques, qui entraînent une augmentation de la demande de soins de la part des malades chroniques, notre système de santé atteint ses limites. Une plus grande intégration des soins, transcendant les « frontières » de compétences et les missions respectives des différents prestataires de soins, est indispensable de toute urgence si l'on veut apporter une réponse durable aux besoins de nos concitoyens, quel que soit le lieu où les soins sont nécessaires : à domicile, en maison de repos et/ou de soins, ou à l'hôpital.

La collaboration interdisciplinaire entre les prestataires de soins et le partage de données entre les différentes lignes de soins constituent une exigence fondamentale et doivent devenir la norme. Le pharmacien d'officine souhaite jouer un rôle actif dans ce domaine, en collaborant avec ses confrères et avec d'autres prestataires de soins au sein d'un réseau actif autour du patient. Cette collaboration devrait se fonder sur une vision d'avenir commune, articulée autour de thèmes concrets tels que les soins transmuraux, VIDIS, etc. De cette façon, le partage de données de santé entre prestataires de soins peut également contribuer à un décloisonnement accru entre les différentes professions concernées.

Mesures concrètes et options politiques proposées \downarrow

AU NIVFAU FFDFRAI

Optimiser l'usage des médicaments en soutenant encore plus largement, de manière structurelle, la revue de la médication (actuelle – type 2a), mais aussi en « approfondissant » celle-ci, par la mise en œuvre d'une revue de la médication de type 3 (qui prend aussi en compte les paramètres cliniques du patient), ce qui stimulerait plus encore la collaboration avec les prescripteurs.

AU NIVEAU INTERFEDERAL ET DES **ENTITES FEDEREES**

- Faciliter, soutenir et promouvoir de nouveaux modèles de collaboration (tant inter- qu'intraprofessionnelle) dans les soins de santé de 1e ligne.
- Développer une politique intégrée autour d'un schéma de médication digital partagé fonctionnel, favorisant le Seamless Care et une meilleure collaboration et transmission de données transmurale. A cet égard, il faut souligner la nécessité de confier un rôle central au pharmacien. En effet, celui-ci est le dernier maillon de la chaine avant que le patient n'utilise effectivement ses médicaments et/ou produits de santé. Le pharmacien est également le seul prestataire de soins à avoir une vue d'ensemble sur ces produits et médicaments, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'automédication ou de médication prescrite en 1° ou en 2° ligne.



5.

L'innovation, la technologie et la durabilité en pharmacie d'officine

Partant du principe que l'innovation doit s'appuyer sur des bases solides, notre secteur investit depuis des années et de manière substantielle dans des politiques de gestion de la qualité, d'assurance qualité et d'autocontrôle. Ces dernières années, des indicateurs de qualité ainsi qu'un système de suivi et de rapportage ont même été intégrés dès les phases initiales de conception et de lancement des nouveaux services.

Tant les patients que les décideurs politiques ont droit à un rapport coût-bénéfice correct : les investissements consentis dans de nouveaux services doivent générer des gains de santé (transversaux) démontrables. Si un nouveau service répond à des objectifs de santé importants, il doit être possible de dégager des nouveaux moyens au niveau de la norme de croissance, sans devoir les compenser directement en appliquant des mesures d'économie sur d'autres rémunérations.

Des innovations sont également nécessaires dans les modèles de collaboration entre prestataires de soins et dans l'organisation des soins. Le développement de quartiers d'entraide/solidaires, la communication au sein des équipes de soins primaires et l'amélioration du transfert de données transmural ne sont que quelques exemples qui démontrent la nécessité et la valeur ajoutée d'un recours structuré aux données de santé générées par la numérisation au sein du secteur des soins de santé. A cet égard, le pharmacien s'appuie sur une approche pilotée par les données, ce qui lui permet de contribuer de manière intelligente aux objectifs de santé (par exemple, en améliorant l'observance thérapeutique).

Les applications mobiles, les dispositifs portables, les dispositifs connectés, l'intelligence artificielle et l'impression 3D créent des opportunités en matière de télésurveillance, de prévention et de détection précoce des maladies chroniques, de suivi des traitements, d'aide à la décision objective et même de production de médicaments personnalisés. En tant que pionnier en matière de digitalisation dans les soins de santé, notre secteur est le partenaire de choix



pour faciliter l'intégration de ces innovations dans les soins aux patients/citoyens, et pour en accompagner l'utilisation.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est important de jouer notre rôle au sein de la société en veillant à réduire au maximum l'impact de nos activités sur l'environnement. Depuis de nombreuses années, nous assumons une mission clé en matière de durabilité en collectant, dans chaque pharmacie, les médicaments périmés et inutilisés de nos concitoyens. Nous entendons bien sûr poursuivre la collaboration initiée avec les différents partenaires du consortium en charge de cet objectif. En étroite collaboration avec les associations professionnelles locales et régionales, nous investissons également dans des initiatives de soutien que les pharmaciens peuvent adopter à l'échelle individuelle afin d'assumer leur « éco-responsabilité » (consommation d'énergie, gestion des déchets, etc.). En outre, les pharmacies contribuent à la sensibilisation de la population.

Mesures concrètes et options politiques proposées ψ

AU NIVEAU FEDERAL

- Consacrer davantage d'efforts au développement d'outils pilotés par les données capables de soutenir la politique de santé et de servir à la fois le prestataire de soins et le citoyen/patient.
- Instaurer le remboursement d'applications de m-santé, avec application du tiers payant, en officine.
- Permettre le financement de services (de soins) innovants en pharmacie (cf. point 2) en réaffectant des gains d'efficience provenant de services existants (par exemple BUM Asthme, BPCO, Revue de la médication, etc.) et en dégageant des moyens supplémentaires.
- Reconnaître les pharmacies en tant que canal de qualité complémentaire pour les citoyens, qui s'appuie sur la gestion de la santé de la population et des algorithmes pilotés par des données.
- Evaluer les incitants « télématiques » dans le secteur des soins et les harmoniser pour l'ensemble des dispensateurs de soins en intégrant les pharmaciens d'officine dans le système. Octroyer des incitants

favorisant le « meaningful use » ; sur la base d'une application effective des technologies disponibles et du partage de données systématique dans la pratique quotidienne.

AU NIVEAU INTERFEDERAL ET DES ENTITES FEDEREES

■ Opérer un changement de paradigme permettant au pharmacien d'être reconnu en tant que prestataire de soins responsable du suivi d'un patient atteint d'une maladie chronique, et bénéficiant ainsi des mêmes droits que les autres prestataires de soins dans la même situation. En effet, pour être en mesure de fournir des soins pharmaceutiques de qualité à ses concitoyens, le pharmacien doit pouvoir accéder aux données de santé pertinentes pour ses missions.



Références

- 1. Trajectoire budgétaire pluriannuelle pour l'assurance soins médicaux 2022-2024, Rapport final, INAMI
- 2. PGEU Position Paper on the European Health Data Space, Nov. 2022
- 3. PGEU Position Paper on the revision of the General Pharmaceutical Legislation, Jan. 2022
- 4. Note APB OPHACO « Pour une automédication accompagnée et responsable », janvier 2021.
- **5.** Cf. Seamless care with regard to medications between hospital and home (Rapport du KCE vol. 131C, 2010)
- Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, France, Irlande, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Tchéquie (source : GPUE)



L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. À ce titre, elle représente environ 90 % du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.





@ info@apb.be

□ www.apb.be



